

COMMUNE DE FARAMANS

Comptes-rendus du Conseil Municipal

SEANCE DU 12 MARS 2024 à 20h00

Absents : K. Gauthier (pouvoir à G. Bourdat), M. Gros (pouvoir à M. Marion), M. Cachet (pouvoir à G. Jouvhomme)

1 - Budget commune : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023

Après présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2023 dont les chiffres de l'exercice (hors reports et restes à réaliser) sont :

	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement	719 068.04 €	1 087 621.45 €		368 553.41 €
Investissement	1 208 834.73 €	1 144 641.35 €	64 193.38 €	
Cumul	1 927 902.77 €	2 232 262.80 €		304 360.03 €

2 - Tarifs des locations communales, fax, photocopies

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les différents tarifs communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, établit les tarifs suivants pour 2024 :

- SALLE DES FETES

Caution salle :	1000.00 €
Caution ménage :	70.00 €
Location journée (salle libérée avant 18h) habitants de la commune / association hors commune :	150.00 €
Location week-end habitants de la commune :	300.00 €
Location week-end personnes extérieures :	600.00 €
Chauffage journée :	45.00 €
Chauffage week-end :	85.00 €
Ménage salle :	50.00 €

- SALLE DE REUNION

Caution salle :	500.00 €
Caution ménage :	50.00 €
Location week-end, habitants de la commune (uniquement pour repas assis, non dansant) :	130.00 €
Location professionnels du village (2h, avril-septembre)	25.00 €
Location professionnels du village (2h, octobre-mars)	35.00 €
Chauffage week-end :	40.00 €
Chauffage journée :	20.00 €
Ménage salle :	30.00 €

- CUISINE ET ACCESSOIRES (avec l'une ou l'autre des salles)

Location cuisine :	50.00 €
Location vaisselle :	40.00 €
Location verres :	20.00 €
Ménage cuisine :	20.00 €

- SALLE D'ANIMATION (uniquement pour les entreprises)

Caution :	310.00 €
Location journée :	100.00 €

- PREAU (pour les cérémonies civiles, hors période scolaire)

Caution :	310.00 €
Location journée :	100.00 €

- TABLES : 5.00 €

- PHOTOCOPIES (1 recto/verso compte pour 2)

Public :	
noir et blanc :	A4 : 0.20 € ; A3 : 0.35 €
couleur :	A4 : 1.00 € ; A3 : 1.50 €
Associations (les 10) :	
noir et blanc :	A4 : 1.00 € ; A3 : 1.50 €
couleur :	A4 : 6.00 € ; A3 : 9.00 €

- SCAN avec envoi
0.50 € par envoi
- DOCUMENTS A PLASTIFIER
A4 : 0,50 € + prix de la photocopie
A3 : 1 € + prix de la photocopie
- CARTES POSTALES : 1.50 €
- CLEF USB VIDEO VILLAGE : 15 €
- CONCESSIONS CIMETIERE :
Concession une place ou columbarium

Cinquanteenaire :	230.00 €
Trentenaire :	140.00 €
15 ans :	80.00 €
- MARCHÉ : 0.20 € / ml / jour

3 - Subventions 2024

M. le Maire propose d'attribuer aux associations pour l'année 2024 les subventions suivantes :

- Association de Sauvegarde du Patrimoine Religieux : 160 € (gardiennage de l'église)
- Comité d'Entente Rurale de Faramans : 3 020 €
- Bibliothèque « L'Arcolade » : 1 147 € (1.00 € par habitant)
- La Ricandelle : 335 € (1.00 € par repas livré)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le montant des subventions ci-dessus.

4 - Taux d'imposition 2024

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des taxes directes locales pour 2024 et propose de laisser inchangé le taux pour le foncier non bâti et d'augmenter les autres de 0.3 %, soit :

- taxe sur le foncier bâti : 39.09 %
- taxe sur le foncier non bâti : 59.78 %
- taxe d'habitation (résidences secondaires / locaux meublés non affectés) : 12.87 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les taux d'imposition ci-dessus pour 2024.

5 - Budget commune : affectation du résultat 2023

Le compte administratif de l'exercice 2023 ayant été précédemment approuvé, M. le Maire propose d'affecter les résultats ainsi :

- report d'excédent d'investissement : 162 371.58 €
- report d'excédent de fonctionnement : 368 281.05 €
- excédent de fonctionnement capitalisé : 815 805.70 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats telle que décrite ci-dessus.

6 - Budget commune : budget primitif 2024

Après un examen détaillé, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de 2024 de la commune, qui se décompose et s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 256 409.15 €	1 256 409.15 €
Investissement	2 534 900.00 €	2 534 900.00 €
Total	3 791 309.15 €	3 791 309.15 €

7 - Budget camping : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023

Après présentation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif 2023 dont les chiffres de l'exercice (hors reports et restes à réaliser) sont :

	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement	95.00 €	92 016.37 €		91 921.37 €
Investissement	0.00 €	0.00 €		
Cumul	95.00 €	92 016.37 €		91 921.37 €

8 - Validation des tarifs 2024 du camping

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les tarifs 2024 du camping des Eydoches établis par M. Serge Perrin, déléataire par délibération en date du 17 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

9 - Budget camping : affectation du résultat 2023

Le compte administratif de l'exercice 2023 ayant été précédemment approuvé, M. le Maire propose d'affecter les résultats ainsi :

- report de déficit d'investissement : 64 118.68 €
- report d'excédent de fonctionnement : 38 410.53 €
- excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats telle que décrite ci-dessus.

10 - Budget camping : budget primitif 2024

Après un examen détaillé, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de 2024 du camping, qui se décompose et s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	49 510.53 €	49 510.53 €
Investissement	64 500.00 €	64 500.00 €
Total	114 010.53 €	114 010.53 €

11 - Personnel : protection sociale complémentaire prévoyance

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire de leurs agents : les risques santé (maternité, maladie, accident) et les risques prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude, décès). Pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le CDG38 lance une consultation dans le domaine de la prévoyance (cahier des charges et mise en concurrence) à l'issue de laquelle les collectivités pourront adhérer par une convention de participation. Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner mandat au CDG38 pour lancer ladite consultation.

SEANCE DU 25 AVRIL 2024 à 20h00

Absents : M. Marion (pouvoir à G. Bourdat), G. Chaffard-Luçon (pouvoir à P. Burlet)

1 - Convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention avec EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) afin de pouvoir continuer à bénéficier de ses services. Cette convention de veille et de stratégie foncière est conclue pour une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à conclure ladite convention opérationnelle et à signer tout document permettant son exécution.

2 - Zone d'accélération des énergies renouvelables

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la loi "accélération de la production d'énergies renouvelables" (APER), les communes doivent définir des ZAEnR. Ces zones peuvent concerner toutes les énergies renouvelables. Elles ne sont pas des zones exclusives (des projets pourront être autorisés en dehors) et elles ne dispensent pas de respecter les dispositions réglementaires applicables à tout projet.

Il a été proposé de définir la zone artisanale route de Vienne (des deux côtés) comme zone de développement du solaire photovoltaïque. Une concertation, annoncée sur le site de la commune et sur la plateforme Panneau Pocket, s'est déroulée en mairie du 4 au 25 mars.

Bilan de la concertation : aucune remarque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de définition de ZAEnR et charge M. le Maire de transmettre toutes les informations nécessaires aux autorités qui doivent en être informées (préfecture, communauté de communes, ScoT ...).

3 - Modification du tableau des effectifs

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la stagiairisation d'un agent, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet (31h par semaine) ;
- création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (31h par semaine).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs exposée ci-dessus.

4 - Affouage : attribution des lots

M. le Maire expose qu'il convient de définir le mode d'attribution des lots de bois. Sur avis de la commission affouage, il propose l'attribution directe à chaque affouagiste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'attribution directe à chaque affouagiste.

5 - Demande de subvention "Fonds Vert"

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de création d'une chaufferie bois-granulés avec silo permettrait de chauffer à moindre coût le bâtiment "Mairie-Agence postale-École primaire". D'un coût estimé à 99 238,20 € HT, il peut être subventionné par le "Fonds Vert", mis en place par l'état pour accompagner les collectivités territoriales dans l'accélération de la transition écologique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 19 847,64 € (20%) au titre du "Fonds Vert" et charge M. le Maire de toutes les formalités.

6 - Demande de subvention au Conseil Départemental

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de remplacement de la chaudière fioul (datant de 2004) par une chaudière bois-granulés avec silo permettrait de chauffer à moindre coût le bâtiment "Mairie-Agence postale-École primaire". D'un coût estimé à 99 238,20 € HT, il peut être subventionné par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 34 733,37 € (35%) auprès du Conseil Départemental et charge M. le Maire de toutes les formalités.

7 - Demande de subvention au Conseil Régional

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création d'un stockage pour granulés de bois, dans le cadre projet de remplacement de la chaudière fioul du bâtiment "Mairie-Agence postale-École primaire" par une chaudière bois-granulés, d'un coût estimé à 22 634,30 € HT, peut être subventionné par le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 11 317,15 € (50%) auprès du Conseil Régional et charge M. le Maire de toutes les formalités.

8 - Demande d'aide financière à TE38

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représentant un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique, TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti, le programme ISERENOV.

Dans ce cadre, le projet de remplacement de la chaudière fioul du bâtiment "Mairie-Agence postale-École primaire" par une chaudière bois-granulés pourrait bénéficier d'une aide. En contrepartie, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) générés par ces travaux seraient cédés à TE38.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter, auprès de TE38, une aide financière de 16 000 € dans le cadre du programme ISERENOV.

9 - Demande de subvention à l'ADEME

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de remplacement de la chaudière fioul par une chaudière bois-granulés avec silo permettrait de chauffer à moindre coût le bâtiment "Mairie-Agence postale-École primaire". D'un coût estimé à 99 238,20 € HT, il peut être subventionné par l'ADEME dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 29 771,14 € (30%) auprès de l'ADEME et charge M. le Maire de toutes les formalités.

10 - Accord cadre mono-attributaire pour des travaux de voirie et réseaux divers

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de lancer un accord cadre mono-attributaire pour réaliser, pour les 4 années à venir, des travaux de voirie et réseaux divers. Il propose de retenir le cabinet Alp'Etudes, pour un montant de 3 600,00 € HT, pour lancer la procédure d'appel d'offres (procédure adaptée MAPA). A l'issue de l'appel d'offres, les honoraires de Alp'Etudes seront de 6% du montant HT réel des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- retenir le cabinet Alp'Etudes pour un montant de 3 600.00 € HT ;
- lancer la procédure adaptée MAPA pour un montant maxi de 400 000.00 HT, pour quatre (4) ans ;
- accepter la proposition d'honoraires de Alp'Etudes (6% du montant HT réel des travaux) ;
- signer tous les documents relatifs à cet appel d'offres.

Compte rendus des réunions du conseil municipal d'enfants

Séance du 21 mars 2024

1. LES REALISATIONS en cours :

- Création d'un pumptrack. Les travaux sont à l'arrêt en raison de la météo.
- Les cages de foot à l'école du haut ont été dessinées contre le mur du préau et le tableau est resté, il a été déplacé.
- L'animation « **TERRE DE JEUX 2024** » n'a pu avoir lieu en raison de la météo. L'animation pourra se faire le **25 mai** à l'occasion de l'inauguration des padels et de l'aire de fitness.

2. QUESTIONS DIVERSES

- Des élèves demandent l'achat d'un filet de badminton pour la cantine. Le CME approuve cet achat à l'unanimité.
- La mairie a le projet d'organiser une formation aux gestes de 1^{er} secours pour les employés de la commune. Ceci pourrait être intéressant pour les écoles. Les jeunes élus y sont favorables.

3. PREPARATION DE LA CHASSE AU TRESOR

Date : Dimanche 5 mai de 10 h à midi.

Lieu : Base de loisirs.

Choix d'un thème : Parmi les propositions, le CME a décidé, à l'unanimité, de choisir : « **Une grenouille en chocolat** »,

Le trésor : Reconstituer un mot de 5 lettres.

Choix des épreuves : Il a été décidé de faire 5 épreuves avec 2 niveaux de difficulté chacune :

1^{ère} épreuve : Cherche /Trouve : Il faudra trouver 5 cailloux colorés dans un espace défini. Celui ou celle qui trouvera un caillou doré ou argenté aura une récompense supplémentaire.

2^{ème} épreuve : Observation : Il s'agira de chercher toutes les grenouilles dispersées dans un lieu défini. (5 pour les plus jeunes, 10 pour les plus âgés).

3^{ème} épreuve : Jeux de mots et de formes :

Pour les plus âgés, il faudra reconstituer une phrase en utilisant des formes (chaque forme correspondant à un mot).

Pour les plus jeunes, il faudra reconstituer un mot en utilisant des formes et des couleurs.

4^{ème} épreuve : Physique : Pour les plus jeunes, franchir 5 cerceaux en sautant.

Pour les plus âgés, effectuer 10 sauts à la corde.

5^{ème} épreuve : Adresse : Lancer des balles de sable dans des cerceaux de plus en plus éloignés. Au moins 2 réussites pour les plus jeunes et 4 pour les plus âgés.

Chaque épreuve réussie permettra d'obtenir une lettre du mot de 5 lettres.

Récompense : Tous les participants qui trouveront le mot de 5 lettres recevront un porte-clés et des bonbons).

Faire de la pub : Faire une affiche.

Buvette : Boissons, crêpes.

Séance du 11 avril 2024

La réunion a lieu à la salle d'animation du stade.

1. PREPARATION DE LA CHASSE AU TRESOR

*Rappel de toutes les décisions prises lors de dernière réunion.

*Repérage des lieux de déroulement de chaque épreuve sur la base de loisirs.

*Désignation des responsables pour chaque épreuve, pour l'accueil et la buvette. (Un adulte et un membre du CME)

*Information

Choix d'une affiche parmi 3 propositions de Christine.

Ces affiches seront mises à l'école, sur panneau pocket et sous forme de flyers.

*Buvette

Proposition d'achats à effectuer. Gérard s'en occupe.

Prix : Tout à 1€

Le bénéfice sera versé au don du sang.

*Préparation des épreuves

Peinture des galets et des formes. (Les formes ont été fabriquées par Marie)

Fabrication des balles en sable avec des chaussettes.

Christine s'occupe des affiches.

Gérard s'occupe de faire les indications des différentes épreuves.

Christine va demander des cerceaux et des cordes à sauter aux maîtresses.

Marie s'occupe d'organiser l'épreuve avec des formes et des couleurs.

Rubrique : que deviennent vos impôts locaux ?

Dans ce compte rendu, nous allons évoquer les aides communales octroyées à la petite trentaine d'associations du village.

De façon générale, la seule enveloppe financière distribuée aux associations est pour le Comité d'Entente Rural de Faramans (CERF).

Depuis 2014, l'enveloppe versée au CERF, par la commune, était de 2 520 €.

A la vue de l'inflation de ces dernières années, Mr le Maire a proposé au Conseil Municipal de porter le montant de cette subvention à 3 020 € (c'est effectif depuis Mars 2024).

Pour rappel, suivant les bénéfices du Feu d'Artifice et de la Foire aux châtaignes, le CERF achète du matériel (qui est stocké dans un bâtiment communal) et reverse une dotation aux associations ayant participé aux deux manifestations. Ainsi, indirectement, la commune subventionne les associations.

D'autre part, de façon indirecte, la commune subventionne les associations.

Nous allons prendre l'exemple des deux associations du village en terme de nombre de licenciés :

+ Le Club de Football regroupe 263 licenciés, dont 26.6 % habitent Faramans.

Pour cette association, la commune réalise l'entretien des stades (tonte, débroussaillage, etc.), paie les fluides (eau, électricité, gaz) consommés pour les vestiaires et la salle d'animation.

Ceci représente un budget annuel de 12 390 €.

+ FARADANSE rassemble 151 adhérents dont 18,5% issus de notre village.

Pour cette association, la commune prend en charge les fluides (eau, électricité, gaz) consommés pour le Centre culturel. De plus, elle loue la salle des fêtes de Porte de Bonnevaux pour l'organisation du spectacle de fin d'année (vu que la commune de Faramans ne dispose pas de salle de spectacle).

Ceci représente un budget annuel de 4 290 €.

Cette implication de la municipalité est valable, à plus petite échelle, pour toutes les associations du village.

De plus, la commune met à disposition des diverses associations les salles communales. Ceci peut paraître logique. Mais il faut savoir que certaines municipalités font payer le chauffage des salles à leurs associations ou leur met gracieusement à disposition qu'une salle par an.

Enfin, la commune réalise un gros travail sur les équipements mis à disposition :

+ amélioration énergétique et mise aux normes PMR des 2 salles du Centre culturel, de la

Bibliothèque, de la salle d'animation du Stade, etc.,

+ création d'une cabane en lisière de bois destinée aux chasseurs et aux randonneurs,

+ création de deux courts de Padel,

+ restauration et mise aux normes des fédérations des deux stades de football et du court de tennis,

+ etc.

Informations diverses

1. Information - Communication

En plus des comptes rendus du Conseil Municipal diffusés régulièrement et du Petit Renaillot (distribué en fin d'année), la municipalité de Faramans communique sur Panneau Pocket, sur Voisins vigilants et par l'intermédiaire de son site internet : www.faramans.fr.

2. Inscription rentrée scolaire de Septembre 2024

Pour les futurs élèves de Petites Sections, nés en 2021, et les nouveaux élèves, d'autres sections, se munir du livret de famille, du carnet de santé (vaccination obligatoire) et d'un justificatif de domicile.

Ensuite, se rendre en mairie pour obtenir le certificat d'inscription.

Puis, téléphoner à l'école (04 74 59 72 77) pour convenir d'un rendez-vous les mardis, jour de décharge de madame la directrice. Bien amener la fiche de renseignements complétée.

3. Nouvelle souscription en lien avec la Fondation du patrimoine

La Commune et l'Association du patrimoine religieux de FARAMANS vont lancer la restauration de la Croix de mission de la place de l'église.

Pour boucler le financement de ce projet, une souscription a été lancée en lien avec la Fondation du patrimoine. Les particuliers et les entreprises peuvent donner.

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/croix-de-mission-de-la-place-de-leglise-de-faramans

Vous pouvez aussi déposer votre don avec le bulletin correspondant à l'accueil de la Mairie

Pour rappel, **tout don effectué engendre une réduction d'impôts**, à hauteur **de 75%** du montant du versement.

A ce jour, 8 270 € ont déjà été récoltés.

Merci d'avance pour vos participations.

4. Avancée des travaux communaux

* La mise aux normes des terrains de football est en cours.

Les travaux de restauration du terrain « annexe » de football sont terminés.

La très belle pelouse est sortie.

Les footballeurs pourront bénéficier de cette installation au printemps 2025.

* Les travaux de création d'une Aire de fitness et de deux Padels sont terminés.

Toute la population est invitée à l'inauguration de ces équipements sportifs, le Samedi 25 Mai, de 10h à 13h.

Les aménagements d'un Pumptrack et d'un Basket 3x3 débuteront dès que le niveau de la nappe phréatique le permettra.

* D'ici fin 2024, le court de tennis et le city-stade seront restaurés et remis aux normes.

* Afin de pouvoir accueillir de nouveaux professionnels de santé, dans de très bonnes conditions, la municipalité réalise une extension, de 320m², de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Les travaux ont débuté et devraient se terminer au plus tard mi-2025.

* Les travaux de la Résidence Séniors et du lotissement « Les Combes » portés par EVALLY Promotion se poursuivent. La livraison, de ces deux programmes, devrait être effective à la fin du second semestre 2024.

Pour rappel, l'obligation, suite au diagnostic du Conseil départemental, de créer un cheminement doux dans le cadre de la création de la Résidence Séniors nous a obligée de mettre le chemin de Chantemerle en sens unique.

A la fin de tous ces travaux, la commune sera dotée de nouveaux services, à destination de toutes les tranches d'âge de la population.

5. Liste des professionnels de santé

Les professionnels de santé suivant sont présents à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste AILLET :	Prise de rendez-vous sur Doctolib - Dr AILLET Morgane
Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Orthophoniste :	06 71 41 76 66
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
Psychomotricienne :	07 49 38 99 53

De nouveaux professionnels de santé rejoignent dès à présent l'Espace de Santé d'Autimont :

Pédopsychiatre	06 77 46 27 51
Neuropsychologue	06 99 82 58 59

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux.

Une diététicienne, Pauline GARNIER (07 68 69 45 04) intervient dans des locaux communaux.

L'Hypno thérapeute (06 52 38 33 51), la Masseuse énergéticienne (04 27 87 19 50) et la Médiatrice en communication non violente (06 66 30 20 59) exercent dans le Pôle médecine douce au 119, montée de l'église.

Elles ont été rejointes depuis peu par :

- + Xavier DUHOUX (06 76 93 96 75), Thérapeute manuel - Méthode Poyet,
- + Audrey CHENAVAS (06 59 87 20 20), qui utilise la Bio-résonance,
- + Magali CLAVEL (06 62 03 05 76) qui est Masseuse métamorphique.
- + Sandrine LOUVIOT (06 15 55 00 68) qui est Sophrologue et Conseillère en soins naturels.

Valérie MONIER (06 70 71 63 76) propose de la Gestalt Thérapie.

Marie-Laure MANCINI (07 80 06 60 58) développe la Vitalité et l'Expression de soi.

Enfin, la section ADMR (04 74 54 29 45) a ses bureaux au rez-de-chaussée de la maison GUILLOU Ludovic.

6. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, d'artisans, de professions libérales réglementées, de services, de professionnels de santé vont être disponibles au centre bourg.

D'autre part, une zone artisanale portée par une société privée va voir le jour en face de l'ancienne usine Gilibert Remorques.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 mairie.faramans@gmail.com.

7. Commerces présents au Centre bourg :

• L'un Passe	04 74 85 84 48	Bar-Jeux-Tabac-Presse-Relais colis-Point vert,
• Boucherie du Suzon	04 74 54 34 89	Boucherie-Charcuterie,
• Boulangerie Michallon	04 74 54 33 23	Boulangerie-Pâtisserie,
• La Roselière	04 74 54 25 92	Restaurant-Pizzeria,
• Douceurs d'Autrefois	04 74 57 29 33	Livraison de repas à domicile,
• Desclics Paysan	04 74 57 29 33	Fruits, légumes, épicerie, laitages bio et/ou local, poisson, vin et spiritueux, etc... ,
• NC auto sports	06 75 09 25 97	Garage automobile,
• Ag Coif'	04 74 54 22 14	Salon de coiffure,
• BFinformatique	06 76 69 15 29	Dépannage informatique.

Certains des commerces (Boucherie, Boulangerie, Coiffure, Livraison de repas, Dépannage informatique) exercent dans des locaux appartenant à la commune.

Leurs loyers permettent à la municipalité de maîtriser sa fiscalité.

Alors n'hésitez pas à franchir le pas et à pousser la porte de l'ensemble de nos commerçants et artisans.

8. Marché hebdomadaire

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur SAID,
- Traiteur THIEBAULT,
- Vêtements RIVIERE.
- Œufs MANGE,
- Ferme du SOZEA,

9. Défibrillateur

Quatre défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

- Un sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.
- Un autre est situé devant l'accueil du Golf.
- Un autre est positionné vers les sanitaires Est du Camping.
- Un autre est installé au Centre Equestre de Faramans.

10. Excréments de chiens sur le domaine public

De nombreuses personnes se sont plaintes en Mairie de la présence de déjections de chiens sur le domaine public.

Certains propriétaires d'animaux sont en cours d'identification.

Le propriétaire du chien encourt une amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe (de 450 €).

Pour rappel, il est possible de placer les déjections canines dans des petits sachets étanches spécialement adaptés puis de les jeter dans une poubelle publique ou dans les ordures ménagères.

11. Bruits de voisinage

Il existe des horaires pour réaliser des travaux de bricolage-jardinage ou des activités bruyantes.

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Du lundi au vendredi. | De 8h à 12h et de 14h à 19h30. |
| Les samedis. | De 9h à 12h et de 15h à 19h. |
| Les dimanches et jours fériés. | De 10h à 12h. |

12. Incivilités

L'année dernière, des incivilités ont été commises sur la commune.

Grâce à la vidéo-protection, les particuliers responsables ont été identifiés et ont réparé les dégâts.
A partir de ce jour, toutes les incivilités feront systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie.
Pour rappel, les beaux jours sont là. C'est la période des fêtes mais aussi celle où les fenêtres peuvent être ouvertes la nuit.
Nous demandons à chacun d'être responsable et tolérant.
Néanmoins, en cas de gênes liées à des incivilités, vous pouvez contacter la gendarmerie (17).

13. FARAMANS sur France Bleu Isère

FARAMANS est un des 17 villages de l'Isère qui participe à l'émission « Mon quartier, Mon village » sur France Bleu Isère.

Des interviews de Faramantois sont passées, sur « France Bleu Isère » la semaine du 29 Janvier au 3 février.
Vous pouvez les écouter à partir du lien suivant :

<https://www.francebleu.fr/emissions/mon-quartier-mon-village/faramans-le-village-des-hommes-libres-7232479>

Si vous souhaitez que notre village soit élu « **plus beau village de l'Isère 2024** » et soit mis à l'honneur fin Juin, votez (et faites voter vos proches, familles, amis (même s'ils ne demeurent pas à Faramans)) avec vos smartphones, vos tablettes et vos ordinateurs (plusieurs voix sont possibles par personne) :

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/mon-quartier-mon-village-en-isere-saison-2-a-vous-de-voter-4281495>

La commune qui récoltera le plus de voix aura la chance de recevoir **France Bleu Isère, toute une journée, fin Juin** (avec des interviews des habitants, des commerçants, des artisans, des responsables d'associations, etc.). Un **grand concert gratuit** clôturera cette journée. SINSEMILIA et Michael JONES sont déjà annoncés.

14. Installation d'un four communal au centre du village

La nouvelle association « Faramans-Patrimoine » envisage d'installer un four communal au centre du village.
Cet équipement pourrait être un lieu de rencontres et d'animations proposées par les associations de la commune.

Mais pour réaliser ce projet, il faut trouver un « four de ferme » à démonter.

Alors si vous en connaissez un qui pourrait convenir, merci de contacter la Mairie : 04 74 54 22 97
mairie.faramans@gmail.com.

15. Massifs devant la pharmacie

La commission « embellissement » a émis l'idée d'un aménagement du massif situé devant la pharmacie.
Il a été décidé de construire un mur en galets roulés (typique de notre Dauphiné).

Les travaux ont été réalisés gracieusement et bénévolement par des membres de la municipalité.

Enfin, comme vous avez pu le remarquer, le Cèdre situé dans ce massif a été élagué.

Ce n'est pas une volonté municipale. Mais nous devons respecter la loi.

Selon les termes de l'article 671 du code civil, un riverain peut demander qu'un arbre, planté à moins de 2 mètres de sa clôture, soit élagué à une hauteur de 2 mètres maxi.

La municipalité envisage, si c'est possible, de faire réaliser une sculpture dans le tronc de cet arbre.

16. Lutte contre les frelons asiatiques

La commune participe à la lutte contre le frelon asiatique en installant des pièges. Ce sont des bouteilles avec un gros bouchon jaune. Leur but est de détruire les reines avant qu'elles n'installent de nouveaux nids. Ces pièges sont donc installés prioritairement dans les zones où il y avait des nids l'an dernier.

Si vous les voyez, merci de ne pas les toucher.

Si vous repérez des frelons asiatiques, même en l'absence de nid, vous pouvez le signaler en Mairie

Retrouvez toutes les informations communales sur www.faramans.fr

Pour le Conseil Municipal de FARAMANS,
Votre Maire, Gilles BOURDAT

Samedi 25 Mai, à 10h, au stade

Toute la population est invitée à l'inauguration de l'Aire de fitness et des Pistes de Padels.

Démonstrations et possibilité de découvrir de nombreuses activités sportives dans le cadre du Relais « Terre de jeux 2024 ».

Venez nombreux !

Festivités à venir :

Juin Samedi 1 Samedi 8 Dimanche 9 Dimanche 9 Mardi 11 Vendredi 14, Samedi 15 Samedi 15 Vendredi 28	Concours doublettes "La Boule du Marais" 10 ^{ème} anniversaire de 38imageSeconde Vente de Pizzas du Club Sportif- Football- BOSS Bourse d'échange Moto de Retour de Kick Rencontre du Centre de Généalogie, 14h à 18h Gala de fin d'année de Faradanse Concours de Pétanque des Conscrits Kermesse du Sou des Ecoles, à partir de 18h30	Base de loisirs Place du village Four communal Semons Base de loisirs Salle de réunion Salle des fêtes de Commelle Base de loisirs Base de loisirs
Juillet Vendredi 5 Dimanche 7 Samedi 13 Mercredi 24 Du 28 au 31	Conseil d'Administration du C.E.R.F, à 20h30 Repas ACCA "La Diane d'Autimont" Feu d'artifice du C.E.R.F Collecte de sang, à partir de 16h30 Tournée des brioches des Conscrits	Salle de réunion Salle d'animation Base de loisirs Salle des fêtes
Août Du 2 au 4 Vendredi 2 Samedi 3 Dimanche 4 Jeudi 15 Samedi 17	Vogue Feu d'artifice des Conscrits Inter-village des Conscrits Animations des Conscrits Repas du Club de Marche Concours quadrettes "La Boule du Marais"	Base de loisirs Base de loisirs Base de loisirs Base de loisirs Salle d'animation Base de loisirs



**RELAIS
isère**

TERRE DE JEUX 2024

OCTOBRE 2023 > JUILLET 2024

Prenez le relais en Bièvre Isère !

Chaussez vos baskets et rejoignez-nous !

Entrée libre et gratuite

SAMEDI 25 MAI

de 10h à 13h

Faramans

Base de loisirs

Padel
Fitness
Ju-jitsu
Réalité virtuelle
Démonstration football

Golf
Savate boxe
Boccia - Sport-boules
Course de haies - Relais
Marche



isère
LE DÉPARTEMENT

Bièvre Isère
LE MUSÉE



sport.isere.fr

#isereTerreDeJeux2024